

INFO

ASSOCIATION FRANCOPHONE
DES AUTORITÉS DE PROTECTION
DES DONNÉES PERSONNELLES



LETTRE

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AUTORITÉS DE PROTECTION DES
DONNÉES PERSONNELLES

Publication de l'AFAPDP

Le 30 juillet 2009/ n° 1

Éditorial



M^e Jacques Saint-Laurent
Président de la Commission d'accès à
l'information du Québec,
Président de l'AFAPDP

C'est avec un immense plaisir que je vous adresse la première édition de l'Info-Lettre, le journal de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP). La publication de ce journal se situe dans le cadre de la mise en œuvre du point D du programme de travail 2009 qui a été présenté en octobre 2008 lors de l'Assemblée générale de Strasbourg.

L'AFAPDP maintient l'initiative de la Commission d'accès à l'information du Québec lors de l'organisation de la première Conférence des commissaires à la protection des données personnelles pendant laquelle trois numéros de l'Info-Lettre ont été publiés.

Cet outil de communication permet de contribuer à accroître l'efficacité des membres de l'AFAPDP dans la promotion et la protection des données personnelles et de fournir un forum de réflexion et d'échange aux autorités concernant les nouveaux enjeux et défis dans le domaine de la protection des données personnelles et de la vie privée.

L'Info-Lettre a pour objectifs de soutenir nos relations et de partager nos expériences au service de la protection des données de la Francophonie. L'Info-Lettre est un espace ouvert à l'ensemble des autorités indépendantes francophones chargées de la protection des données, qui souhaitent échanger librement sur l'actualité, la législation, les recommandations, les initiatives et les perspectives de la protection des données dans la Francophonie. L'AFAPDP organise cette année la 3^e Conférence francophone des commissaires à la protection des données personnelles de la Francophonie, qui se tiendra à Madrid le 3 novembre prochain.

Sommaire

Éditorial du président **Jacques Saint-Laurent**

Actualité

Distribution d'une étude intitulée « Protection des renseignements personnels- Projet et réalité».. Par **Nathalie DAIGLE**

Page 3

Enjeux

Pour une approche de la protection des données personnelles, **M. Alex TÜRK**

Pages 4-5

Législation et jurisprudence

Rapport de conclusions de l'enquête menée à la suite de la plainte déposée par la Clinique d'intérêt public et de politique d'intérêt du Canada (CIPPIC) contre **FACEBOOK INC.** Par **Élisabeth DENHAM**

Pages 5-6

Interview

M^{me} **Alimata OUTTARA**
Présidente de la CIL,
Vice-présidente de l'AFAPDP

Pages 6-7

Nouvelles de la Francophonie

Démocratie et justice

Pages 7-8

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

La Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée, organisée par l'agence espagnole de protection des données, aura lieu tout de suite après soit du 4 au 6 novembre 2009. Cette Conférence revêt une importance particulière pour la Francophonie puisqu'elle offrira une tribune à toutes les délégations des pays francophones, y compris les États qui n'ont pas actuellement d'autorité indépendante chargée de la protection des données ou dont la législation ne prévoit pas, jusqu'à maintenant, cette protection.

Cette année, la Conférence francophone se déroulera en trois sessions. La première sera consacrée à la relation pratique entre la protection des données personnelles et l'investissement dans un contexte de mondialisation. La deuxième session soulignera le 20^e anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et rappellera l'importance de la protection des données personnelles au titre des droits des enfants.

Les membres de l'AFAPDP sont convaincus que la promotion de valeurs et références communes facilitent le dialogue et la coopération internationale pour la protection des données personnelles. Ainsi, la troisième session sera organisée conjointement avec le Réseau Ibéro-américain afin de partager les expertises et les pratiques servant d'appui à l'adoption de textes législatifs nationaux ou d'instruments internationaux en matière de protection des données personnelles.

Ces trois sessions s'inspireront, notamment de la contribution proposée par l'AFAPDP pour le troisième Rapport sur « L'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone » et confirment une nouvelle fois la conviction des autorités de protection des données personnelles de la francophonie de contribuer de manière plus spécifique à l'effort des réseaux francophones dans la promotion et la défense des droits de l'Homme.

Enfin, la Conférence sera clôturée par la

2^e Assemblée générale annuelle de l'Association.

Je ne saurais terminer cet éditorial du premier numéro de l'Info-Lettre sans redire que l'AFAPDP, grâce à l'appui et au soutien de ses membres, n'épargnera aucun effort pour apporter une contribution durable tant à la mise œuvre de la coopération francophone en faveur du renforcement des institutions, qu'à l'enrichissement du dispositif d'observation et d'évaluation permanente des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone prévu par le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako.

Qu'il me soit enfin permis de remercier chaleureusement les membres du Bureau de l'AFAPDP pour leur disponibilité, la générosité de leur engagement et pour la qualité de leurs actions dans l'avancement des travaux de l'Association.

3e Conférence des Commissaires à la protection des données de la Francophonie

3 novembre 2009 à Madrid

Distribution d'une étude intitulée « *Protection des renseignements personnels -Projet et réalité* »



Par M^{me}
Nathalie Daigle,
avocate,
Commissariat à
la protection de
la vie privée du
Canada

Déjà, dans le passé, les différents modèles de régimes de protection des renseignements personnels ont fait l'objet de comparaisons et de rapprochements. Qu'on en juge : en plus des experts dans le domaine, tout comme des étudiants, qui ont examiné les différents régimes de protection des renseignements personnels, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada présentait, en septembre 2007, un portrait schématique des huit organismes de contrôle à l'œuvre dans les pays de la Francophonie. Les personnes désirant élaborer un régime de protection des renseignements ont donc accès à un ensemble d'ouvrages de référence, au point que l'on se dit que les coins d'ombre deviennent, en ce domaine, de plus en plus rares. Et pourtant il reste encore du nouveau à découvrir ...

Voici que paraît une nouvelle étude intitulée *Protection des renseignements personnels - Projet et réalité*. Cette étude, accompagnée d'un document audiovisuel, a été réalisée par M. Paul-André Comeau, un expert renommé et ancien

Président de la Commission d'accès à l'information du Québec (1990-2000).

Cette nouvelle étude, d'une grande rigueur, décrit succinctement les choix arrêtés et les mécanismes conçus par chacun des Parlements des trois instances du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick pour structurer la protection des renseignements personnels. Cet ouvrage de synthèse étaye donc les choix de modèles « à la canadienne » et fait le point sur les connaissances acquises. L'objectif principal de l'étude vise avant tout à contribuer à la réflexion et à la recherche de solutions qui tiennent compte des caractéristiques historiques et institutionnelles d'une société interpellée par la nécessité d'assurer le respect des renseignements personnels de ses citoyens. Cette nouvelle étude est très accessible, comme l'est aussi le document audiovisuel qui l'accompagne et qui reprend les grandes lignes de l'étude.

L'étude et le document audiovisuel résultent d'une démarche pilotée par les trois commissaires canadiens à la protection de la vie privée qui sont membres de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP). Afin que les connaissances et les pratiques canadiennes en matière de protection des renseignements personnels puissent être partagées avec tout intéressé souhaitant tirer profit de l'expérience canadienne, l'étude et le document audiovisuel seront envoyés, sous peu, aux autorités de contrôle de protection des données, de même qu'aux institutions universitaires et académiques de la Francophonie. ***Soyez donc aux aguets, ces documents vous seront acheminés sous peu!***

La 3^e Conférence des autorités de protection des données de la Francophonie s'adresse principalement aux commissaires à la protection des données personnelles et à la vie privée dans les pays francophones. Les États qui, actuellement, n'ont pas d'autorité indépendante chargée de la protection des données ou dont la législation ne prévoit pas cette protection, peuvent être représentés par des professionnels et des responsables de l'application des stratégies de l'informatique, des droits de l'Homme, de la justice et de la démocratie. La Conférence s'adresse également au grand public, universitaires, personnes d'affaires, avocats, juges, professionnels, administrateurs et aux responsables des administrations publiques et privées.

Enjeux

Pour une approche francophone de la protection des données personnelles



Par M. Alex TÜRK
Président de la
Commission nationale
française de
l'informatique et des
libertés,
Secrétaire général de
l'AFAPDP

L'Association francophone des autorités de protection des données personnelles se veut un outil au service d'une volonté politique axée sur la modernité et les droits de l'Homme, dans le droit fil des engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, lors des sommets d'Ouagadougou en 2004 et de Bucarest en 2006. Il s'agissait, rappelons le, de consacrer le droit fondamental à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée, sur les plans national et international, à l'heure de la société numérique et de la mondialisation des échanges.

Le chemin qui mène à la reconnaissance et à l'effectivité de ce droit passe par la mise en œuvre d'un cycle vertueux : sensibiliser les parties prenantes par le partage des expériences, au cours, par exemple, de conférences notamment régionales et lors de la conférence annuellement dédiée à cette problématique en francophonie; contribuer au déclenchement de la décision de mettre en chantier l'élaboration d'une législation au moyen de visites auprès des autorités nationales; mettre à disposition les textes internationaux de référence, des experts et des structures de dialogue dans la phase législative; accueillir et coopérer avec les autorités nouvellement installées; organiser des stages et des formations sur les bonnes pratiques aux fins de professionnalisation.

Adhérer à l'Association permet d'y trouver les ressources collectives d'accompagnement nécessaires en fonction des phases de développement de la protection des données dans chaque pays. Ainsi peuvent en être membres les autorités en charge de l'application de la loi sur la protection des données personnelles mais aussi les pays intéressés au développement d'un tel droit fondamental.

Mais participer aux activités de l'Association, c'est également contribuer à la réflexion commune sur les nouveaux défis proposés par l'évolution foudroyante des technologies de l'information. On citera, par exemple, la question de la protection de l'enfance face au développement des réseaux sociaux, en cette année même de la commémoration du 20^e anniversaire de la convention des droits de l'enfant. Ou encore celle de l'usage de ces technologies dans les domaines de plus en plus nombreux de la vie quotidienne, économique, administrative, éducative, médicale, sociale, environnementale et interpersonnelle.

Je me réjouis (mais je ne suis pas étonné) que l'espace francophone, mû par la préoccupation d'un développement durable, fondé sur les valeurs de paix, de démocratie et des droits de l'Homme, soit, dans le monde, le plus dynamique dans l'action en faveur de la reconnaissance de ce nouveau droit.

Ainsi, sur 49 pays qui ont consacré ce droit et installé l'autorité indépendante chargée de sa promotion et de son contrôle, 23 appartiennent à l'espace francophone. Tous les pays du Nord en sont dotés et, depuis 2004, le mouvement s'intensifie dans les pays du Sud. Le Burkina Faso, en 2008, a ouvert la voie et exerce aujourd'hui la Vice-présidence de l'AFAPDP. Le Maroc vient d'engager la procédure d'adéquation auprès de la Commission européenne et met en place, en ce moment même, sa Commission Nationale de Contrôle des données à caractère personnel. Et l'on sait que le Sénégal, Maurice ainsi que la Tunisie et le Bénin se sont également largement avancés dans cette voie. Dans de nombreux autres pays francophones, des projets sont en gestation, notamment en Égypte, à Madagascar, et en Thaïlande.

Ainsi des missions de coopération ont été réalisées au premier semestre 2009, par exemple, par la Commission nationale française de l'informatique et des libertés, au Sénégal dans le cadre d'un atelier de formation réunissant les membres de la Cour suprême, au Burkina Faso, auprès de la Commission de l'Informatique et des libertés, au Maroc, à la demande du ministre de l'Industrie et des Technologies de l'Information dans le cadre des préparatifs de l'entrée en vigueur de la législation.

Ce cycle vertueux doit s'accélérer car les enjeux mondiaux ne cessent de prendre de l'ampleur. Chacun devine que les programmes de sortie de

crise ne feront qu'accentuer le recours aux technologies de l'information dans les processus de transformation nécessaires.

Dans ce cadre, je suis heureux que l'AFAPDP soit associée à la préparation du colloque organisé avec le soutien de l'OIF, par la Maison du Droit du Vietnam, en novembre prochain à Hanoi, (colloque qui réunira des représentants des administrations, des parlements, des industriels et de la société civile des quatre pays d'Asie, membres et observateurs de l'OIF, que sont le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Vietnam).

Je me félicite également de noter que la Conférence annuelle francophone, organisée par l'AFAPDP, à Madrid, le 3 novembre prochain,

en marge de la Conférence internationale, sera l'occasion de conjuguer nos efforts avec ceux du réseau ibéro-américain, qui porte les mêmes valeurs, en vue notamment de faire émerger des standards internationaux au service d'un développement des technologies de l'information respectueux des libertés individuelles.



Législation et jurisprudence

Rapport de conclusions de l'enquête menée à la suite de la plainte déposée par la clinique d'intérêt public et de politique d'intérêt du Canada (CIPPIC) contre FACEBOOK INC.



Aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques

Par Mme Élisabeth DENHAM
Commissaire Adjointe à la protection de la vie privée du Canada

La plainte

La plainte que la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada (CIPPIC) a déposée contre Facebook comprenait 24 allégations portant sur 11 aspects distincts.

Constatations et conclusions

La commissaire adjointe n'a trouvé aucune preuve d'infraction à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (la Loi) relativement à quatre des sujets (par exemple, tromperie et fausse représentation, Facebook Mobile); elle a donc conclu que les allégations n'étaient pas fondées. Pour quatre autres sujets (par exemple, les paramètres de confidentialité par défaut et la publicité), la commissaire adjointe a constaté que Facebook contrevenait à la Loi, mais a conclu que les allégations étaient fondées et résolues à la lumière des mesures correctives que Facebook proposait en réponse à ses recommandations.

En ce qui a trait aux autres sujets, soit les applications de tiers, la désactivation et la suppression du compte, les comptes des utilisateurs décédés, et les renseignements personnels des non-utilisateurs, la commissaire adjointe a constaté que Facebook contrevenait à la Loi et a conclu que les allégations étaient fondées.

Suivi

Lorsqu'elle jugeait que les allégations fondées étaient résolues, la commissaire adjointe a avisé Facebook que le Commissariat effectuerait un

suiti 30 jours après la présentation du rapport pour vérifier si les mesures correctives proposées avaient été mises en œuvre. Pour ce qui est des allégations fondées qui demeurent non résolues, la commissaire adjointe a demandé à Facebook de reconsidérer ses recommandations et l'a avisée que le Commissariat, dans le cadre du suivi qu'il effectuerait 30 jours après la présentation du rapport, chercherait également des preuves que les recommandations en suspens, ou des solutions de rechange acceptables, ont été acceptées et mises en œuvre.

Interview



Mme Alimata
OUATTARA
Présidente de la CIL,
Vice-présidente de
l'AFAPDP

Question 1 : Madame la Présidente, pouvez-vous nous dire quelles sont les priorités du Burkina Faso en matière de protection des données personnelles et de la vie privée ?

Aux termes de la loi 010-2004/AN du 20 Avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, les priorités du Burkina Faso en matière de protection des données personnelles et de la vie privée sont :

- Protéger, au Burkina Faso, les droits des personnes en matière de traitement de données à caractère personnel, quels qu'en soient la nature, le mode d'exécution ou les responsables
- de veiller à ce que les traitements automatisés ou non, publics ou privés, d'informations nominatives soient effectués conformément aux dispositions de la loi N° 010-2004/AN portant protection des données à caractère personnel
- d'édicter des textes réglementaires pour faciliter l'application de la loi N° 010-2004/AN portant protection des données à caractère personnel

Nom et adresse de l'autorité :
Commission de l'Informatique et des
Libertés (CIL)
01 BP 1606
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

- de procéder à des contrôles de l'application de la loi N° 010-2004/AN portant protection des données à caractère personnel
- prendre des sanctions à l'encontre de toute structure qui ne respecterait pas les dispositions de la loi N° 010-2004/AN portant protection des données à caractère personnel
- et plus généralement de proposer au Gouvernement toute mesure législative ou réglementaire de nature à adapter la protection des libertés à l'évolution des procédés et techniques informatiques

Question 2 : À quelle date la loi burkinabée sur la protection des données à caractère personnel a-t-elle été adoptée et qui est chargé de son application ?

La Loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel au Burkina a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 20 Avril 2004.

La structure chargée de faire appliquer ladite loi est la **Commission de l'Informatique et des**

Libertés (CIL), qui est une Autorité administrative indépendante.

Question 3 : Comment jugez-vous la toute première année de fonctionnement de la CIL?

La première année de fonctionnement de la CIL a été une année consacrée à l'implantation de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) dans le paysage institutionnel burkinabè et la préparation de l'application effective de la loi. Dans ce cadre la CIL a conduit à terme de nombreuses activités dont les plus importantes sont les suivantes :

1. des activités de promotion et de vulgarisation de la loi afin de la faire connaître de même que le rôle de la Commission à tous les acteurs concernés aussi bien du secteur public ou du secteur privé, qu'ils soient des personnes physiques ou morales. A ce titre de nombreuses actions de pédagogie ont été menées dans différentes régions du pays touchant à thématiques comme la Presse, la Santé, les institutions bancaires et établissements financiers et d'assurances, les jeunes, l'administration publique et les collectivités territoriales.
2. la création et la mise en ligne du site web de la CIL (www.cil.bf). Le lancement officiel

du site a eu lieu le 28 novembre 2008. La mise en ligne de ce site s'inscrit dans le cadre de la stratégie de communication de la Commission, notamment pour ses objectifs de promotion, d'information publique, de sensibilisation et d'offre de services en ligne en matière de protection des données à caractère personnel.

3. des actions de renforcement des capacités des membres ; dans ce cadre chacun des 9 membres de la Commission a pu participer à des formations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et à des voyages d'études auprès de la CNIL France et de la CPVP en Belgique
4. l'organisation d'un recensement national des fichiers contenant des données personnelles dans les organismes public et privé du Burkina Faso ; ce recensement s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre effective des dispositions de l'article 19 qui stipule que « les traitements de données à caractère personnel effectués pour le compte de personnes autres que celles soumises aux **dispositions de l'article 18, doivent préalablement à leurs mise en œuvre, faire l'objet d'une déclaration auprès de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL)** »

Nouvelles de la Francophonie

Démocratie et justice

Sensibilisation des réseaux institutionnels de la Francophonie aux financements européens dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme

Les représentants d'une quinzaine de réseaux institutionnels de la Francophonie qui fédèrent plus de 400 Institutions dans près de 60 pays dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme ont participé les 11 et 12 juin 2009 à Bruxelles, à un séminaire consacré aux

programmes européens dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme.

Organisé par la Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme et la Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès

de l'Union européenne, en étroite collaboration avec la Commission européenne, cette nouvelle initiative s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du Protocole d'accord, signé par l'OIF et la Commission européenne en 2006.

Le séminaire a permis aux

participants de se familiariser avec le fonctionnement des institutions européennes, les instruments de financement et les programmes géographiques et thématiques en lien avec les préoccupations des réseaux francophones. Les thèmes développés lors du séminaire ont porté prioritairement sur la formalisation des dossiers de réponse aux appels à propositions, les principes de gestion du cycle de projet, les bases du montage budgétaire, les critères d'analyse et d'évaluation des dossiers.

Les interventions ont été assurées par les fonctionnaires de la Commission européenne, spécialisés dans les différentes thématiques inscrites au programme des travaux. Cette action fait suite à la réunion des Réseaux institutionnels de la Francophonie, tenue à Bucarest en juin 2008, avec la participation de la Commission européenne. A cette occasion, les réseaux avaient formulé le vœu de bénéficier d'une formation

approfondie sur le thème de financements européens dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme.

L'OIF apporte son soutien à ces réseaux. Elle favorise ainsi le développement d'espaces de coopération professionnalisée privilégiant l'échange d'expériences et de savoirs, l'approfondissement de la concertation francophone sur des thèmes d'intérêt comme et le développement de capacités et d'outils de travail comparatifs.



«CHAQUE FOIS QUE J'ÉCRIS EN LIGNE QUE J'AIME LES BERCEUSES, JE REÇOIS UNE ANNONCE POUR CETTE CHAÏSE!»

Source :

http://www.priv.gc.ca/information/illustrations/index_f.cfm

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

Le président **Jacques Saint-Laurent** accompagné de Mme **Marie Georges** (conseillère du président de la CNIL M. Alex TÜRK) ont représenté l'AFAPDP à un séminaire consacré aux programmes européens dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme qui a eu lieu à Bruxelles les 11 et 12 juin 2009.

M^e Saint-Laurent a présidé la séance de la matinée du vendredi 12 juin. Celle-ci a porté sur l'élaboration des projets soumis à la Commission européenne ainsi que sur le calendrier des prochains appels à propositions dans le secteur de la démocratie et des droits de l'Homme. Cette séance a été animée principalement par des experts de la Commission européenne.

Les membres actuels du Bureau :

Président : *Jacques Saint-Laurent*,
président de la Commission d'accès à
l'information du Québec.

Vice-président : *Jean-Philippe Walter*,
préposé suppléant fédéral à la protection
des données et à la transparence, Suisse.

Vice-présidente : *Alimata Ouattara*,
présidente de la Commission
Informatique et Libertés, Burkina Faso.

Secrétaire général: *Alex Türk*,
président de la Commission nationale de
l'informatique et des libertés (CNIL),
France.

Coordonnées de l'Association

Adresse postale: AFAPDP-CNIL, 8 rue
Vivienne CS 30223 75083, Paris,
Cedex 08.

Téléphone : +33 1 5373 22 22

Télécopieur : +33 1 53 73 22 00

L'INFO-LETTRE

L'Info-Lettre est une publication de l'Association francophone
des autorités de protection des données personnelles.

Rédacteur en chef : Fakhri GHARBI

**Vos réactions et
contributions :**

Fakhri.gharbi@cai.gouv.qc.ca